



**PLAIDOYER POUR LA MARCHE
ET LA RANDONNÉE**



PRÉAMBULE

Pour une politique municipale ambitieuse en faveur de la marche et de la randonnée.

La marche et la randonnée n'ont jamais été aussi présentes dans le quotidien des Français.

Selon la dernière étude de la FFRandonnée, environ 30 millions de personnes déclarent pratiquer la randonnée pédestre¹. Cet engouement dépasse le cadre du simple loisir et s'inscrit dans un mouvement de fond, faisant de la marche et de la randonnée des instruments stratégiques pour répondre aux enjeux climatiques, sanitaires et sociaux à l'échelle locale.

Avec ses 115 comités régionaux et départementaux, près de 3 500 clubs répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin, plus de 243 700 licenciés, ainsi que des milliers de bénévoles investis au quotidien, la FFRandonnée constitue un acteur de proximité incontournable pour répondre à ces enjeux.

Au cœur de cette dynamique, les clubs de randonnée assurent des missions essentielles à l'échelle locale. Ils proposent des pratiques encadrées et diversifiées : randonnée pédestre, marche nordique, marche aquatique (longe côte), marche d'endurance, et bien d'autres. Ils assurent la formation des animateurs de randonnée, organisent des séjours associatifs et veillent à l'entretien et au balisage des itinéraires.

Au-delà de leur vocation sportive, ces clubs créent du lien social, participent à l'animation locale et sensibilisent à la préservation de l'environnement.

¹ Étude Union Sport & Cycle, juin 2025

À l'approche des élections municipales de 2026, la FFRandonnée porte une ambition claire : un club dans chaque commune !

Elle invite les élus municipaux à s'engager résolument à travers trois actions complémentaires :

- Encourager la création de nouveaux clubs dans les communes encore non couvertes ;
- Soutenir leur structuration et leur développement avec l'appui des comités départementaux et régionaux ;
- Garantir un financement durable pour assurer leur pérennité.

À travers cette politique ambitieuse, les communes peuvent concrètement agir en faveur de quatre grandes ambitions partagées :

À travers cette politique ambitieuse, les communes peuvent concrètement agir en faveur de quatre grandes ambitions partagées :

- Renforcer l'attractivité économique et touristique des territoires, en valorisant les itinéraires de randonnée, le patrimoine local, les paysages, et les retombées pour les commerces et hébergements de proximité.
- Favoriser la transition écologique et la décarbonation des mobilités, en réhabilitant la marche comme mode de déplacement à part entière, complémentaire des transports
- Améliorer la qualité de vie et préserver la santé des habitants, en favorisant une activité physique régulière, en pleine nature, porteuse de bien-être physique et psychique.
- Prendre soin du bien-être et de l'activité physique des jeunes générations, en réintroduisant la marche comme un apprentissage essentiel dès l'école, au même titre que le vélo ou la natation.



LA MARCHE ET LA RANDONNÉE : DES VECTEURS D'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE, ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Avec près de **30 millions de Français ayant pratiqué la randonnée** au cours des douze derniers mois, cette activité s'impose en 2025 comme **la première activité physique et sportive en France**². Cet engouement, qui touche l'ensemble des générations y compris les plus jeunes constitue une opportunité stratégique pour les collectivités locales en matière de développement économique et touristique.

Les itinéraires de randonnée présentent, à ce titre, de nombreux atouts .Ils permettent de **valoriser les richesses parfois méconnues d'un territoire** patrimoine rural, paysages remarquables et savoir-faire locaux tout en favorisant **le lien social** et des **retombées économiques** pour de nombreux acteurs locaux : commerçants, hébergeurs, maraîchers, agriculteurs, viticulteurs mais aussi artisans³. La randonnée contribue également à **renforcer l'image d'un territoire**, en proposant une expérience authentique, plus étalée dans le temps, en dehors des circuits touristiques classiques.

² Sondage réalisé en 2025 par Média Filières pour le compte de la FF Randonnée avec le concours de l'Union Sport et Cycle sur un échantillon représentatif de 2000 répondants

³ Voir [le rapport sur les retombées économiques de la marche](#) réalisé par Anne Faure et Frédéric Héran (Rue de l'Avenir) en 2024



NOS PROPOSITIONS

1. Développer l'offre de randonnée pour un tourisme culturel et accessible à tous

- Soutenir les comités de randonnée qui, dans toute la France, créent, entretiennent et balisent les itinéraires de randonnée : près de 120 000 km de sentiers de Grande Randonnée (GR® et GR® de Pays) et environ 112 000 km de Promenade et Randonnée jalonnent le territoire. 9 500 baliseurs bénévoles de la Fédération les entretiennent.s
- Sauvegarder le patrimoine des chemins ruraux, condition nécessaire à la pérennité et au développement des itinéraires de randonnée.
- Promouvoir la randonnée comme outil de découverte du patrimoine historique, naturel et culturel et gastronomique, en valorisant des supports accessibles à tous les profils de randonneurs :
la riche collection des topo-guides® et des topo-cartes® de randonnée⁴ et l'application numérique « MaRando » (qui offre la possibilité de créer des tribus partenaires) permettent d'accéder à des milliers de parcours dignes d'intérêt partout en France.
- Valoriser les initiatives proposées par les clubs à l'occasion des journées européennes du patrimoine.

2. Encourager une pratique responsable et durable de la randonnée

- Faciliter l'accès aux sentiers de randonnée en développant des alternatives à la voiture pour rejoindre et quitter les points de départ et d'arrivée des itinéraires : transports en commun, mobilité partagée, itinéraires accessibles à pied ou à vélo.
- Mettre en place une stratégie territoriale pour faire face à des fréquentations importantes ou des comportements inadaptés sur certaines portions d'itinéraire, en s'appuyant sur les outils de la FFRandonnée : la charte du randonneur, le guide « sentiers de montagne en tension » et le futur observatoire de la fréquentation, outil d'aide à la décision à la gestion des flux.
- Sensibiliser et impliquer les acteurs du tourisme à adopter des pratiques écologiques : gestion zéro déchet, valorisation des produits locaux, informations sur les éco-gestes à adopter en randonnée.

⁴ Ouvrages emblématiques de la Fédération, les topo-guides® de randonnée constituent une collection de référence, largement reconnue, gagnant encore en popularité : en 2025, 49 % des Français déclarent connaître les topo-guides®, contre 37 % en 2021 (Sondage Média Filières précité).

3. S'appuyer sur la marche et la randonnée pour favoriser le lien social et tisser des coopérations interterritoriales

- Soutenir l'organisation d'événements festifs autour de la randonnée, tel qu'une fête annuelle de la randonnée, qui constitue déjà une belle réussite dans de nombreux territoires (tel qu'ici à la Réunion).
- Favoriser les programmes d'échange intercommunal ou international autour de la randonnée, du patrimoine et de l'environnement, à destination notamment des plus jeunes.

Des espaces d'accueil pour renforcer l'attractivité des chemins

Les communes peuvent jouer un rôle central dans le développement de la marche en aménageant des espaces d'accueil tout au long des itinéraires. Ces lieux associent signalétique, mobilier urbain et services de proximité pour améliorer la qualité de l'expérience des marcheurs. Ils offrent des points de pause identifiés, permettant à la fois de se repérer, de s'informer et de profiter d'un moment de convivialité. Ces espaces contribuent à renforcer l'identité d'un itinéraire, à raconter l'histoire du territoire et à valoriser son patrimoine. Fontaines à eau, abris ombragés, zones de repos, toilettes, bornes de recharge ou encore panneaux de médiation culturelle et environnementale en font des lieux à la fois pratiques et reposants.

L'exemple du GR® 653 illustre cette démarche : initialement centrée sur la mise en place d'une signalétique de notoriété, l'étude menée par la FFRandonnée et l'Agence Française des Chemins de Compostelle a débouché sur la proposition d'aménager de véritables espaces d'accueil entre Saint-Guilhem-le-Désert et Sorèze. Les aménagements imaginés – lieux de pause dans les bourgs et les villages, assises légères en pierre ou en bois sur les chemins – visent à concilier repos, information et valorisation patrimoniale, tout en favorisant des moments de réflexion et de bien-être.

En mettant en avant les valeurs d'accueil, de partage et de rencontre, ces espaces constituent une piste forte pour renforcer l'identité des itinéraires et l'attractivité des territoires. Leur mise en place pourrait s'intégrer à des projets de réhabilitation existants, selon une méthodologie souple et modulable développée par la FFRandonnée et ses partenaires, afin d'accompagner les communes.

LA MARCHE, AU CŒUR DES MOBILITÉS POUR DES TERRITOIRES EN TRANSITION

En 2023, **les transports représentent 31 % des émissions de gaz à effet de serre en France**, dont **94 % proviennent du transport routier**, principalement la voiture individuelle⁵. Ce secteur est aussi responsable d'une forte pollution atmosphérique, de nuisances sonores et de congestion urbaine⁶.

Face à ces enjeux, les collectivités doivent repenser l'organisation des mobilités. La marche, souvent marginalisée dans les politiques publiques et cantonnée à des initiatives locales⁷, est pourtant un mode de déplacement majeur. Entre 2008 et 2019, sa part modale est passée de 22,3 % à 23,7 %⁸, et **les Français parcouruent près de 25 milliards de kilomètres à pied chaque année**. Ces chiffres sont sous-estimés, car ils ne prennent pas en compte la **marche intermodale**, qui fait de la marche le **premier mode de déplacement** en nombre de trajets et en temps⁹.

La mobilité piétonne présente de nombreux avantages : elle est gratuite, accessible à tous, bénéfique pour la santé, silencieuse, et surtout, elle n'émet aucun gaz à effet de serre. Elle facilite aussi l'intermodalité, renforce l'autonomie des plus jeunes et des plus âgés, améliore la sécurité aux abords des écoles, et transforme l'espace public en des lieux plus conviviaux, apaisés et végétalisés. Une synergie efficace, facile à mettre en œuvre, est possible avec les transports publics.

La lutte contre l'artificialisation des sols doit engager la commune et l'intercommunalité à privilégier des itinéraires sur sol stabilisé (non goudronné, non bétonné) quand cela est possible et à préserver la qualité de la marche sur ce type de sol notamment le long des voies navigables ou dans des quartiers plus éloignés du centre-ville tout particulièrement en vue de la préservation des GR® et GRP®.

Favoriser la marche, c'est donc **promouvoir une mobilité durable, inclusive et respectueuse de l'environnement**, en phase avec les défis climatiques et sociaux actuels.



NOS PROPOSITIONS

1. Intégrer pleinement la marche dans les politiques de mobilité et d'aménagement

- Inscrire la marche dans les Plans de Mobilité, documents d'urbanisme et stratégies territoriales de transition écologique et veiller à la pérennité des itinéraires sur les territoires en les inscrivant sur le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)
- Créer et entretenir des cheminements piétons sûrs, accessibles et agréables : trottoirs élargis, traversées piétonnes sécurisées, passerelles, itinéraires de liaison entre quartiers ou avec les communes voisines.
- Multiplier les aménités urbaines : bancs, fontaines, toilettes publiques, ombrage, éclairage, signalétique adaptée.

2. Apaiser la circulation et transformer l'espace public

- Généraliser le 30 km/h en ville pour sécuriser la marche et encourager les mobilités actives.
- Expérimenter ou pérenniser la piétonisation de certaines rues, notamment autour des écoles ou des commerces.
- Mettre en œuvre des démarches d'urbanisme tactique : rues partagées, espaces piétons temporaires, marquages au sol, végétalisation...

3. Crée une culture partagée autour de la marche

- Participer aux réseaux d'échange sur les mobilités actives, tels que la communauté « Mobilités piétonnes » animée par le Réseau Vélo et Marche et le CEREMA. Capitaliser sur les retours d'expérience d'autres collectivités : villes 30, « rues aux écoles », innovations locales...
- Valoriser la marche dans les politiques de communication et d'éducation à la mobilité durable.
- Les maisons de quartier peuvent former, avec l'aide de la FFRandonnée, des animateurs pouvant ensuite encadrer des groupes de jeunes en sortie randonnée hebdomadaire ou dans le cadre de séjour

⁵ [Émissions de GES des transports | Chiffres clés du climat 2024](#)

⁶ [Prévenir l'exposition au bruit lié aux transports et Émissions de polluants atmosphériques du transport routier | Chiffres clés des transports 2025](#)

⁷ Les actions en faveur de la marche ont été relevées seulement dans 101 communes. Cf rapport « L'évolution des mobilités dans un contexte post-Covid », France Mobilités, décembre 2021, p.9, <https://www.francemobilites.fr/sites/frenchmobility/files/inline-files/France%20Mobilit%C3%A9%20post-covid%20-%20VF1.pdf>

4. Évaluer et suivre l'évolution des politiques publiques en faveur de la marche

- S'appuyer sur les Baromètres des villes et villages marchables élaboré avec le collectif "Place aux piétons" pour orienter les décisions et ajuster les aménagements.
- Instaurer des indicateurs de suivi spécifiques à la marche dans les bilans municipaux : en lien avec la part modale, la qualité des aménagements perçue par les usagers, l'accessibilité, le confort et la sécurité.
- Dans l'expression de la démocratie locale mise en œuvre dans les communes à travers les conseils de quartier par exemple, penser à consulter systématiquement le club local FFRandonnée ou le comité départemental FFRandonnée pour recueillir son avis dans tout aménagement concernant les piétons.
- Sanctuariser le trottoir doit être un objectif fixé et atteignable à court terme pour satisfaire une mobilité sécurisée des plus jeunes et des plus fragiles de nos concitoyens.

De l'expérimentation à la transformation durable de l'espace public à Nantes

À la faveur de la crise sanitaire, la Ville de Nantes a déployé un ensemble d'aménagements temporaires visant à favoriser les mobilités douces, réduire la place de la voiture et soutenir les commerces de proximité. Près de vingt rues du centre-ville ont ainsi été rendues piétonnes. L'évaluation citoyenne « La rue pour tous », menée en 2021, a révélé que ces transformations contribuaient à améliorer le cadre de vie et à renforcer la vie de quartier. Plusieurs de ces rues ont donc été piétonnisiées définitivement.

Dans le même esprit, des piétonnisations saisonnières ont été mises en place depuis 2022 dans une dizaine de rues, entre le printemps et l'automne. Ces aménagements saisonniers répondent aux attentes exprimées par les habitants et les commerçants, réunis au sein d'un collectif. Des comités de piétonnisation ont ainsi vu le jour, offrant des espaces de dialogue, de concertation et de suivi avec la collectivité.

Ces espaces libérés de la circulation automobile accueillent aujourd'hui de nouveaux usages : jeux d'enfants, terrasses, repas de quartier... Face aux retours très majoritairement positifs, la Ville et la Métropole étudient la possibilité d'étendre le périmètre piéton, en intégrant certaines de ces rues expérimentales¹⁰.

⁸ La marche à pied progresse (données 2019)

⁹ Les retombées économiques de la marche, une première approche ¹⁰ Cette initiative est détaillée dans les Actes des Rencontres nationales de la marche en ville 2023

METTRE LA MARCHE ET LA RANDONNÉE AU SERVICE DE LA SANTÉ DES HABITANTS DES TERRITOIRES

La **sédentarité** et l'**inactivité physique** représentent des **enjeux majeurs de santé publique**. Selon l'OMS, l'inactivité est la **première cause de mortalité évitable** et la sédentarité le **4^e facteur de risque de décès dans le monde**. En France, **95 % des adultes sont concernés¹¹**.

L'activité physique ne se limite pas au sport : les **activités modérées**, telles que la **marche quotidienne**, jouent un rôle crucial, notamment pour les personnes âgées ou peu actives. Le ministère de la Santé, recommande de **pratiquer au moins 30 minutes de marche rapide (entre 5 et 7 km/h) au moins cinq fois par semaine¹²**. Si de nombreuses activités sont bénéfiques pour la santé, la marche se distingue par son efficacité, sa facilité à s'insérer dans la vie de tous les jours et le fait qu'elle soit plus facilement intégrée dans une routine à long terme.

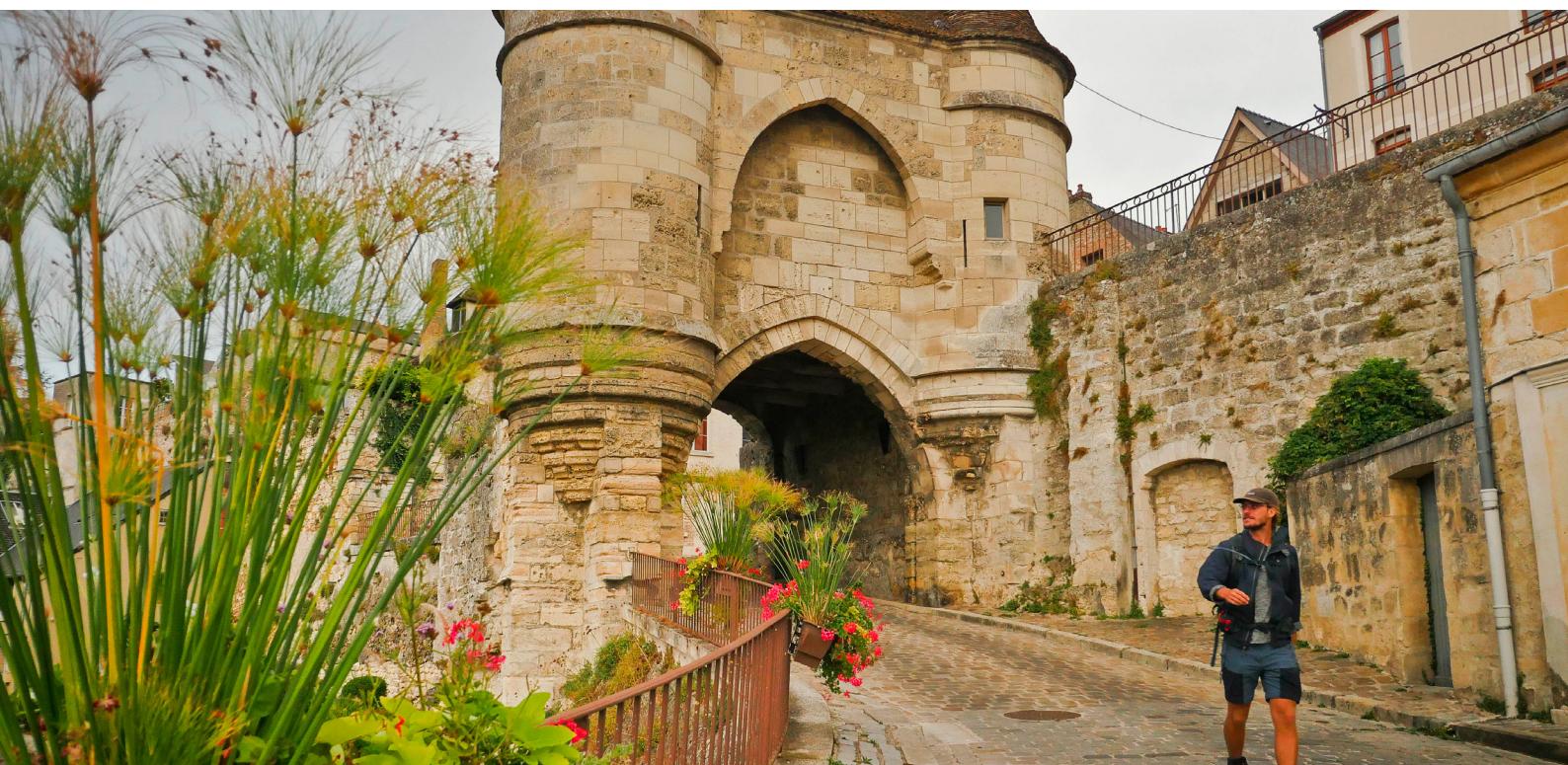
Marcher régulièrement améliore la santé physique et mentale, prévient de nombreuses maladies et réduit la mortalité. **Si 90 % des trajets de moins d'un kilomètre étaient effectués à pied, 2 à 3 % des décès pourraient être évités** chaque année¹³.

¹¹ Activité physique, sédentarité et santé - Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles

¹² Programme national nutrition santé (PNNS)

Le nombre de pas idéal serait plutôt autour de 700 pour les plus de 60 ans et autour de 9000 pas pour les moins de 60 ans ([Daily steps and all-cause mortality: a meta-analysis of 15 international cohorts - The Lancet Public Health](#))

¹³ Espaces verts urbains, mobilité active, réduction de la pollution de l'air... Santé publique France évalue leurs bénéfices pour la santé





NOS PROPOSITIONS

1. Faire de la marche une politique de santé publique locale

- Intégrer des objectifs de promotion de l'activité physique dans les contrats locaux de santé.
- Développer des parcours de randonnée accessibles depuis les centres-villes, les quartiers, les établissements scolaires et les structures de santé.
- Soutenir les clubs dans la mise en place de dispositifs encadrés, comme les balades santé ou les Balades à roulettes®, afin de toucher les publics éloignés de l'activité physique et en difficulté de déplacement (en organisant par exemple des randonnées à destination des déficients visuels comme le Handisport Rennes Club).

2. Promouvoir la marche au quotidien pour toutes et tous

- Lancer des campagnes locales de sensibilisation aux bienfaits de la marche et de la randonnée pour la santé physique, mentale et sociale.
- Organiser régulièrement des événements ou journées sans voiture pour favoriser la redécouverte de la marche en milieu urbain, périurbain ou rural.

3. Travailler avec les professionnels de santé et les structures locales

- Créer des passerelles entre les maisons de santé, les médecins généralistes et les clubs de randonnée afin de faciliter les prescriptions d'activité physique adaptée.
- Intégrer la marche dans les dispositifs de prévention, en lien avec les centres sociaux, les associations de seniors, les établissements scolaires et les services jeunesse.

4. Former, soutenir et valoriser les acteurs du « sport-santé »

- Accompagner les bénévoles des clubs de randonnée dans des actions axées sur la santé, en particulier auprès des publics les plus éloignés de la pratique sportive.

Le Label Santé de la FFRandonnée

La FFRandonnée attribue depuis 2010 un label « Santé » à certains clubs, garantissant **un encadrement pour des publics fragilisés** (personnes sédentaires, seniors, convalescents). Ce label exige :

- la présence d'un animateur formé et certifié (Rando Santé, marche nordique ou longe côte santé) ;
- l'élaboration d'un cahier des charges précis sur la sécurité, les rythmes et la convivialité des sessions.

Un **club labellisé** propose ainsi des sorties régulières, des séances modérées adaptées à l'état de santé des participants dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Pour trouver un club labellisé « Santé » près de chez vous : [Trouver un club - Fédération Française de la Randonnée Pédestre.](#)

Le dispositif Balades à Roulettes de la FFRandonnée

Les Balades à Roulettes® sont des itinéraires courts (500 m à 4 km), sans dénivelé, dotés d'un revêtement roulant adapté aux poussettes, aux fauteuils roulants ou aux draisiniennes. Ouvertes à tous, elles privilégient l'accessibilité et la convivialité :

- Les chemins sont larges, isolés de la circulation automobile, sans obstacle majeur;
- Les parcours sont adaptés aux familles avec jeunes enfants, les personnes à mobilité réduite ou les seniors.

Ces **circuits labellisés** sont proposés par les **comités départementaux** (notamment les comités de Gironde, des Pyrénées-Atlantiques, d'Ille-et-Vilaine et de Loire Atlantique) avec fiches descriptives disponibles en ligne.

CONSTRUIRE UNE CULTURE DE LA MARCHE ET DE LA RANDONNÉE DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

En France, les enfants sont confrontés à une **sédentarité croissante**, accentuée par les confinements, l'essor du numérique et la **place dominante de la voiture** dans les déplacements du quotidien. Aujourd'hui, 35 % à 40 % des enfants vont à l'école à pied ou à vélo, contre 60 %, il y a 30 ans¹⁴. De plus, en 2025, 62 % des Français pensent qu'il est difficile pour les enfants de se rendre à pied à l'école, au collège, au lycée¹⁵, sans être accompagné.

Les effets de cette inactivité sont préoccupants : selon une enquête publiée en 2024, trois élèves de 6ème sur cinq ne savent pas faire quatre cloche-pieds consécutifs¹⁶. La Fédération française de cardiologie alerte, quant à elle, sur **une perte de 25 % des capacités cardio-respiratoires des enfants** depuis 40 ans¹⁷.

Face à cette urgence sanitaire, la marche et la randonnée apparaissent comme des **solutions accessibles et bénéfiques pour la santé des jeunes générations**, qui nécessitent d'être intégrées pleinement dans les politiques éducatives, de mobilité et d'aménagement.

¹⁴ Source : Bortolini, C. (2025). [Pourquoi les villes mieux adaptées aux enfants sont aussi plus durables](#), The Conversation.

¹⁵ Sondage Média Filières réalisé pour le compte de la FFRandonnée avec le concours de l'Union Sport et Cycle

¹⁶ Étude réalisée par la MATMUT en lien avec le Ministère des Sports à l'été 2024 qui a évalué les capacités physiques de 9000 collégiens âgés de 10 à 12 ans dans trois régions françaises (Bretagne, Auvergne-Rhône-Alpes, Hauts-de-France).

¹⁷ Communiqué de presse de la Fédération de cardiologie – du 6/12/2016





NOS PROPOSITIONS

1. Former et accompagner les enfants, les acteurs éducatifs et sensibiliser les familles

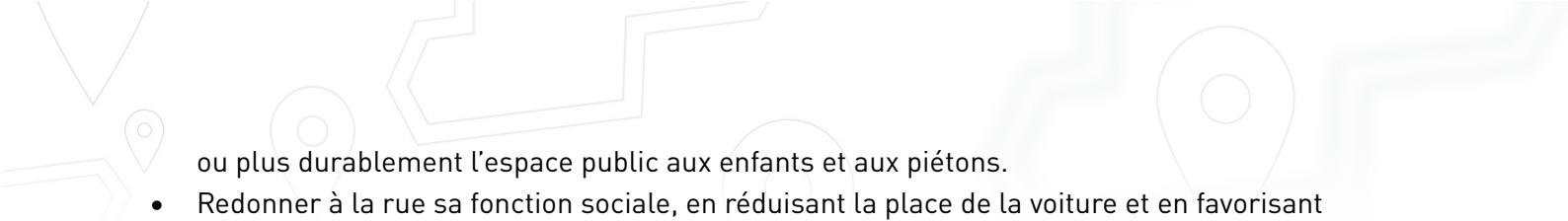
- À l'image du « savoir rouler », développer un « savoir marcher » à l'école, pour réintroduire la marche comme une option de mobilité pour tous les enfants : leur apprendre à s'orienter dans l'espace public, à identifier les itinéraires sécurisés, à adopter les bons réflexes en matière de sécurité piétonne et à prendre confiance en eux dans leurs déplacements quotidiens.
- Proposer des formations à l'animation de sorties pédestres aux enseignants, animateurs, éducateurs et agents municipaux.
- Utiliser la marche comme support pédagogique pour aborder des thématiques variées : l'histoire locale, l'orientation, la biodiversité ou le paysage. Les "Scolarandos" dans la Marne ou le programme "petites pointures" en Maine-et-Loire sensibilisent, en ce sens, les enfants à la protection de l'environnement à travers des activités de randonnée.
- Inclure la marche dans les temps périscolaires, y compris en zone urbaine dense, avec l'appui des clubs de randonnée (à l'image de cette initiative soutenue par le comité de Paris).
- Informer les familles sur les bienfaits d'une activité physique régulière, quel que soit le milieu d'origine de l'enfant, en organisant par exemple des randonnées familiales ou intergénérationnelles.

2. Favoriser les trajets à pied vers l'école en toute sécurité

- Mettre en place des dispositifs de pédibus et expérimenter la fermeture temporaire des rues devant les établissements scolaires (dispositif « Rues aux écoles »).
- Sécuriser les cheminements depuis le domicile de l'enfant, afin de rassurer les familles et renforcer l'autonomie des jeunes dans leurs déplacements.
- Réduire les trajets motorisés pour lutter contre l'inactivité, les pollutions locales et les risques d'accidents.

3. Réaménager l'espace public pour permettre aux enfants de se l'approprier, de jouer et d'apprendre

- Étendre les initiatives « Rues aux enfants, rues pour tous », qui rendent temporairement

- 
- ou plus durablement l'espace public aux enfants et aux piétons.
 - Redonner à la rue sa fonction sociale, en réduisant la place de la voiture et en favorisant les usages ludiques et éducatifs.
 - Associer les enfants à l'élaboration des Plans de Déplacements Établissements Scolaires (PDÉS) et à la conception d'espaces publics adaptés à leurs usages

Le programme « un chemin, une école »

« Dans le fond de ses poches, ou dans un coin de sa tête, chacun a encore un petit bout de chemin aux parfums d'enfance et d'échappée belle ». C'est toute la philosophie d' « Un chemin, une école® » dont le but est de confier à une école, un collège, un lycée la réalisation ou la réhabilitation d'un itinéraire de randonnée pédestre à des fins pédagogiques, à proximité de l'établissement scolaire.

Dans le cadre de ce programme, le Comité de Randonnée du 93, en partenariat avec l'école Joliot-Curie et la commune de Clichy-sous-Bois, a développé un projet éducatif innovant.

Ce projet, récompensé par un Talent de la marche, a eu pour objectif d'amener les élèves à étudier en randonnant tout en y associant la découverte du patrimoine culturel et mémoriel de la ville. Il s'est concrétisé par

- la construction d'un parcours par les élèves permettant de relier toutes les écoles de la ville via un même itinéraire;
- la réalisation d'une randonnée par mois inter-classes;
- 5 pages du livret original « Seine-Saint-Denis » ont été modifiées pour l'adapter aux spécificités de la ville et intégrer son patrimoine historique et architectural;
- Le Comité de Randonnée du 93 a développé un cahier de randonnée « Clippicium Superius », distribué gratuitement aux élèves de la ville.

Le Laboratoire d'évaluation des politiques publiques et des innovations, missionné par la municipalité, a mené une étude d'impact sociologique du projet. Les résultats révèlent une meilleure appropriation de l'identité territoriale de la ville et de son environnement par les enfants après cette expérience.

En Aveyron, le programme "Un chemin, une école" est décliné sous trois formes : réaliser un mini-topoguide sur une année scolaire, organiser un Rando Challenge adapté aux enfants et proposer une promenade découverte thématique. Cette action a déjà permis la réalisation d'une quinzaine de topo-guides® (dont deux adaptés aux déficients visuels).



Le programme “Des Ailes à tes baskets” à destination des jeunes de 15 à 25 ans

Dans le cadre du plan national « Citoyens du sport »¹⁸, la FFRandonnée s'est engagée avec son programme « Des Ailes à tes baskets ». Le projet consiste à accompagner un groupe de jeunes de 15 à 25 ans, éloignés de la pratique sportive, à la découverte des activités de marche et de randonnée, de s'ouvrir aux autres, de changer d'environnement culturel et social et de prendre du plaisir !

Lors de la création du projet, le comité Loire Atlantique a créé un projet avec un centre social de Nantes. La première saison (2017) a été une vraie réussite avec la participation d'une dizaine de jeunes filles qui ont parcouru plus de 100 km en Loire Atlantique et lors d'un séjour itinérant dans les Vosges. Deux autres projets ont vu le jour en 2018 et 2019.

Le “Rando Challenge Jeunes” : une approche ludique de la randonnée pour les plus jeunes

Le Rando Challenge, pratique développée par la FFRandonnée, s'intègre parfaitement dans une approche éducative et sportive. Il combine orientation, réflexion et découverte de l'environnement. L'activité permet aux participants, en particulier les jeunes, de développer des compétences en s'amusant. Le Rando Challenge invite les enfants et les adolescents à se familiariser avec l'utilisation de cartes et de boussoles, tout en répondant à des questions thématiques sur la faune, la flore, l'histoire ou la géographie...le tout sur des parcours balisés.

Dans les Vosges, le club des “Copains Baladeurs” a ainsi développé cette activité en lien avec une école locale. Les élèves sont répartis en groupes de 4 ou 5, encadrés par des bénévoles du club et des enseignants. Ils suivent un parcours de randonnée incluant des points d'étapes avec des questions en lien avec le programme scolaire, encourageant la collaboration avec les enseignants.

¹⁸ Ce programme vise à renforcer l'accès à la pratique sportive aux jeunes qui en sont le plus éloignés.

ENSEMBLE

**faisons de la randonnée et de la marche,
bien plus qu'une pratique, un véritable projet
de société. Des communautés de marcheurs
rassemblées partout sur le territoire, un club
affilié dans chaque commune, et des chemins
pour tous !**

